



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2019

Présents	M. LAGRANGE Georges (Maire) - M BERGOEND Claude - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme THIOLLAY Sylvie - Mme QUOEX Valérie – M BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Bruno
Excusés	M. PIAT Claude - M. BRAIZE Richard 6 M. DUMAS Hervé
Procuration	M. PIAT Claude à M BERGOEND Claude

Date convocation : 18/12/2019

Secrétaire de séance : M BERGOEND Claude

1 COMPTE RENU DERNIER CONSEIL

Le dernier compte rendu est approuvé sans observation.

2 COMPTE RENDU COMMISSIONS

Réservoir de l'Elé :

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à l'Elé, la commune va contacter les propriétaires des terrains concernés par l'opération.

PLUIH :

Le PLUIH rentre dans sa dernière phase, pour un arrêt normalement le 21 janvier, avant une phase de concertation avec les autorités publiques et une enquête publique auprès des habitants.

Après les derniers ajustements, la commune ne devrait pas trop perdre de droit à construire par rapport au PLU actuel et compte tenu des objectifs de réductions des espaces constructibles fixés par l'Etat.

FINANCES PERSONNELS

Décision modificative :

Le conseil municipal valide la décision modificative N°2 pour le budget touristique.

Budget parking souterrain :

Le conseil après délibération décide de supprimer pour l'exercice 2020, le budget annexe parking souterrain devant les problématiques de gestion de ce dernier et de réintégrer ce budget, dans le budget principal.

Le parking souterrain sera mis en zone bleue, avec une durée de stationnement maximale de : 4 H.

Une possibilité d'abonnement pour stationner au-delà de la période bleue sera maintenue au tarif de 160 € par an et par véhicule.

La dalle supérieure du parking souterrain sera elle aussi passée en zone bleue avec une limitation à : 4 H.

TRAVAUX MARCHE

Salle hors - sac :

La salle hors sac est rentrée en activité avec l'ouverture des remontées mécaniques.

Quelques petits problèmes techniques subsistent, mais devraient être résolus prochainement.

La consigne ne sera livrée que début d'année 2020.

Les premiers retours des clients et usagers sont très positifs.

Projet de fumière pour la chèvrerie :

Le conseil municipal approuve le projet de convention entre la commune et l'association foncière pastorale de la vallée de la Manche, pour permettre la conduite de travaux concernant la chèvrerie des Lindarets, afin d'améliorer le problème de gestion des fumiers.

Ces travaux devraient permettre de diminuer les nuisances actuelles des mouches l'été dans le village.

Réfection du pont de la « Licherette » et du « Chesnay ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une rencontre avec les services des routes départementales, l'état du pont de la « Licherette » impose des travaux de reconstruction.

Devant l'urgence de ce pont, ces travaux seront conduits dès ce printemps après la fermeture du domaine skiable,

Ces travaux entraîneront la fermeture totale de la route entre la « Licherette » et le col de Joux Verte pendant les travaux, soit jusqu'au 14 juillet 2020.

A l'automne le département reprendra le pont du Chesnay et l'élargira. Pendant la durée des travaux, la route sera fermée à la circulation après le rallye du Mont blanc, pour une période de 8 semaines. Une déviation par le col de Joux verte pour l'accès au « Lindarets » et la « Licherette » sera mise en place.

Un point sera fait pour étudier les modalités de gestion des déviations et les accès des bus, pendant ces périodes.

Ces travaux sont indispensables au regard de la fragilité des ponts.



URBANISME JURIDIQUE

Statut SIVU Vallée d'Aulps :

Le conseil municipal accepte la transformation du SIVOM de la vallée d'Aulps en SIVU de la vallée d'Aulps, au regard de la seule compétence restante à ce syndicat, la gestion de la station d'épuration et des collecteurs principaux.

Convention région pour navette « M » :

Le conseil municipal valide la convention entre la Commune et la région, pour la gestion de la navette de la ligne « M » hiver.

Préemption de la parcelle AH 198 :

Le conseil municipal décide de préempter la parcelle AH 198, situé à l'élé pour un montant de : 39 650.00 € pour un projet d'aménagement d'un arrêt de car.

Projet de réhabilitation hôtel les Sapins :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion avec la Direction Départementale des Territoires, le SIAC, le service urbanisme de la CCHC et l'atelier Axe, pour évoquer les possibilités de transformation de l'hôtel des Sapins.

Dans ce cadre un avis favorable pour étudier la possibilité de réhabilitation de cet hôtel et aussi la réalisation par la commune d'un parking dans la forêt côté « Beau rivage », pour retirer le stationnement du bord du lac, a reçu une écoute favorable.

La volonté de la commune est de garder sur ce site un hôtel qui pourrait en plus du cadre du lac travailler avec la salle polyvalente du baron et dans ce cadre réaliser un parking en forêt, afin de retirer les voitures du bord du lac, pour rendre à ce dernier un espace naturel agréable.

Le conseil accepte de missionner le cabinet « Atelier Axe », pour étudier ce dossier.

Recours permis de construire présenté par la SA « Cyvalux » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un recours présenté contre le permis de construire, sur le secteur des « Fioges », présenté devant le tribunal administratif de Grenoble par la société « Cyvalux ».

Le conseil municipal désigne Maître ROCHE Lionel, comme avocat pour défendre les intérêts de la commune.

DIVERS

Dénonciation de la convention avec le club de canoé :

Devant les problèmes rencontrés cet été et l'été précédent avec l'association gérant la base nautique, le conseil décide de ne pas reconduire la convention.

Une consultation pour trouver un autre gérant sera conduite prochainement.

Inauguration de la salle hors sac :

L'inauguration de la salle hors sac aura lieu le vendredi 31 janvier, avec celle des deux nouveaux télésièges des Cases et de la Léchère.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

Georges LAGRANGE



